

VOEU UIT-R 15-3

RADIODIFFUSION DANS LA BANDE DES 26 MHz

(1953-1966-1970-1974)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* qu'il est du plus grand intérêt, pour la radiodiffusion à grande distance, d'utiliser toutes les bandes de fréquences dont elle dispose;
- b)* que, lorsque le nombre relatif après lissage des taches solaires atteint 70, des émissions de radiodiffusion à grande distance peuvent être réalisées avec efficacité sur des fréquences de la bande des 26 MHz, pendant le jour, sur un grand nombre de trajets;
- c)* que ces fréquences ne sont que rarement employées;
- d)* que les émissions sur ces fréquences présentent, quand elles sont possibles, des avantages importants, en raison des faibles niveaux de bruit atmosphérique et de la faible absorption,

ÉMET A L'UNANIMITÉ LE VOEU

1. que les administrations signalent aux organismes de radiodiffusion les avantages de la bande des 26 MHz pour la radiodiffusion de Terre à grande distance lorsque les conditions ionosphériques sont favorables;
 2. que les fabricants de récepteurs soient informés de ces possibilités et encouragés à étendre la gamme d'accords de leurs appareils afin de permettre la réception dans la bande des 26 MHz.
-

